

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES  
POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU  
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 30 MAI 2002  
PROCES - VERBAL**

**MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS**

Monsieur BROY Claude	Conseiller Général de la Gironde Président du Syndicat Mixte
Monsieur CARTI Michel	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CHAUSSET Gérard	Conseiller Communautaire
Monsieur FLORIAN Nicolas	Conseiller Général
Monsieur LECAUDEY Yves	Vice-Président du Conseil Général
Monsieur TURON Jean-Pierre	Conseiller Communautaire Maire de Bassens

**MEMBRES EXCUSES**

Monsieur BANNEL Jean-Didier	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Madame CARLE de la FAILLE	Conseillère Communautaire
Monsieur DUCHENE Michel	Conseiller Général
Monsieur PUJOL Patrick	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Villenave d'Ornon
Monsieur RENARD Alain	Vice-Président du Conseil Général
Monsieur TRUPIN Guy	Questeur Assemblée Départementale Maire de Camblanes et Meynac

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Monsieur RICHEUX Jacques	Paierie Départementale
Madame CHAPPERT Laurence	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur de GRISSAC Bruno	SMEGREG
Madame PALAU Joëlle	SMEGREG

Cette réunion faisant suite à celle convoquée pour le 16 mai 2002 pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint, et en application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut délibérer valablement sans condition de quorum. En conséquence, la séance est ouverte à 10h00 par Monsieur Claude BROY, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

Monsieur LECAUDEY est présent à la réunion jusqu'au point n° 4 de l'ordre du jour (affectation des résultats). Pour le reste de la réunion, Monsieur LECAUDEY a donné un pouvoir écrit à Monsieur BROY, Président du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président fait état de l'ordre du jour :

- 1/ Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 06/02/2002 ;
- 2/ Compte de gestion 2001 ;
- 3/ Compte administratif 2001 ;
- 4/ Affectation des résultats de l'exercice 2001 ;
- 5/ Programmes d'études, nouvelles investigations et créations de postes ;
- 6/ Budget supplémentaire 2002 ;
- 7/ Questions diverses.

### **1/ Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 06 février 2002**

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de procès-verbal. Celui-ci est donc adopté à l'unanimité.

### **2/ Compte de gestion 2001**

Monsieur BROY demande à Monsieur de GRISSAC de présenter le compte de gestion.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **3/ Compte administratif 2001**

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur CARTI, doyen d'âge, et en l'absence de Monsieur BROY (Président) qui a quitté momentanément la salle.

Monsieur CARTI donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour la présentation du projet.

L'attention des délégués est attirée sur le retard pris dans la réalisation des études qui explique l'importance des crédits à reporter.

Le compte administratif 2001 est adopté à l'unanimité.

#### **4/ Affectation des résultats de l'exercice 2001**

A la demande de Monsieur BROY, le rapport relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2001 est présenté par Monsieur de GRISSAC.

La présentation n'appelle pas de question et le projet est adopté à l'unanimité.

#### **5/ Programme d'études - nouvelles investigations et créations de postes**

Monsieur le Président demande à Monsieur de GRISSAC de présenter le rapport. La présentation est faite à partir des fiches actions annexées au rapport.

##### Fiche 1 : Alluvions Garonne

La poursuite de cette étude avait été suspendue dans l'attente d'une réponse de la DIREN sur les conséquences de la proposition de classement de la ZPENS de Cadaujac en zone « Natura 2000 ».

Bien que la réponse du Directeur régional de l'environnement ne lève pas toutes les incertitudes quant à la compatibilité de la production d'eau potable avec le classement de la zone, et compte tenu de la nécessité de disposer rapidement de données sur les ressources de substitution, il est décidé de poursuivre les investigations.

##### Fiche 2 : schéma d'alimentation en eau du cœur de l'Entre deux Mers

Décidé lors du vote du budget primitif, la réalisation de ce schéma sera plus coûteuse que prévu du fait d'une augmentation du territoire concerné et d'investigations plus étendues.

Le comité syndical valide la nouvelle estimation de l'opération à 100 000 € TTC.

##### Fiche 3 : possibilités de transfert vers le nord des captages dans l'Eocène au droit de la vallée de l'Isle

Le comité syndical prend acte du choix du bureau d'étude BURGEAP pour la réalisation de cette étude.

L'examen de ce dossier est l'occasion d'une discussion sur la nécessité de confirmer par ce type d'étude très locale les hypothèses posées à l'échelle départementale qui conditionnent les orientations du SAGE et les limites des territoires d'intervention.

Il est alors demandé que l'attention du Président de la CLE soit attirée sur cette nécessaire confirmation des hypothèses à une échelle plus détaillée au fur et à mesure de la mise en œuvre du SAGE.

#### Fiche 4 : amélioration des connaissances géologiques et hydrogéologiques sur le Médoc

Le contenu des prestations confiées à l'EGID Bordeaux 3 lors du vote du budget primitif est rappelé.

#### Fiche 5 : recherches de ressources de substitution dans les alluvions de l'Isle

Les résultats de l'analyse critique des données et de la synthèse des connaissances demandées par le Comité Syndical lors de sa précédente réunion lui sont présentés.

Il décide d'engager des investigations plus poussées sur les trois sites identifiés comme favorables sachant que l'estimation initiale est ramenée à 150 000 € TTC et que des participations des collectivités concernées pourraient être envisagées.

#### Fiche 6 : Protection de la prise d'eau de Galgon

Après un rappel de l'historique de ce projet de production d'eau potable à partir de l'usine de Galgon et de l'avis de principe formulé par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France sur ce dossier, sont portées à la connaissance du comité syndical les remarques de l'Agence de l'Eau sur la mise en œuvre de cette étude.

L'Agence souhaite en effet que les investigations soient mises en œuvre de façon progressive afin de n'engager que des dépenses justifiées par les résultats des phases précédentes.

Le comité syndical décide d'entreprendre ces études dont le montant est estimé à 300 000 € TTC en respectant la volonté de rationalisation demandée par l'Agence.

#### Fiche 7 : étude d'une substitution pour l'agriculture à St Denis de Pile et Fiche 8 : état des lieux des prélèvements agricoles à l'Eocène et possibilités de substitution

Concernant un même objet, ces deux projets, élaborés à la suite d'une sollicitation extérieure (la CLE pour la fiche 7 et l'Agence de l'Eau pour la fiche 8), sont présentés en même temps.

Ce sont dans les deux cas des études de pertinence et de faisabilité de substitutions des ressources pour des usages agricoles.

La question est débattue de l'engagement du syndicat mixte sur ces thématiques. S'agissant de solutions de substitutions, il apparaît que ces études s'inscrivent bien dans les missions du SMEGREG mais leur mise en œuvre ne doit pas engager le syndicat au-delà de cette phase prospective. Le but serait d'étudier l'intérêt comparé, surtout économique, des substitutions agricoles en regard des autres solutions à l'étude.

En conclusion, il est décidé de fusionner les deux dossiers et de solliciter la participation du Conseil Régional sachant que la décision de lancer ces études est reportée à une réunion ultérieure après que les partenaires associés se soient prononcés sur ce projet.

#### Fiche 9 : recherches de ressources de substitution de grandes capacités

Le débat porte tout d'abord sur l'objet de ces recherches. Pour certains l'intitulé « ressources de grandes capacités » sous entend le traitement de l'eau de Garonne à partir d'une grosse usine. Il est donc décidé de modifier l'intitulé, cette recherche, ou plutôt cet inventaire, concernant les ressources potentielles non prises en compte à ce jour, voire écartées lors de l'élaboration du schéma directeur en 1996.

L'intitulé de cette opération devient « inventaire des ressources potentielles pour la substitution » et son contenu se décrit comme suit : identifier des ressources permettant d'envisager des substitutions et de répondre à l'accroissement des besoins tout en garantissant une qualité d'eau conforme aux exigences sanitaires.

Il est décidé d'entreprendre dans les meilleurs délais les premières investigations sur ce thème, les crédits pouvant être prélevés sur la ligne « Etudes et recherches » de la section de fonctionnement.

Le comité syndical demande que le Président de la Commission Locale de l'Eau soit sensibilisé à cette nécessité de n'exclure aucune possibilité de substitution.

#### Fiche 10 : modélisation mathématique des nappes de Gironde

Cette fiche est l'occasion d'un débat sur les coûts d'utilisation du modèle existant et sur la nécessaire amélioration de la connaissance de la structure géologique pour faire progresser la fiabilité et la représentativité du modèle.

#### Fiche 11 : assistance technique ponctuelle par le BRGM

Le comité syndical valide le principe d'une formalisation des relations avec le BRGM mais s'interroge sur la meilleure forme administrative. Une réflexion doit être menée sur ce sujet.

#### Fiche 12 : économies d'eau et maîtrise des consommations

Deux volets distincts peuvent être identifiés sous cet intitulé :

- l'évaluation de l'importance du gisement constitué par les économies et les coûts d'accès à ce gisement ;
- l'aide aux tiers pour la mise en œuvre d'actions volontaristes en matière d'économies d'eau.

Si le premier volet est jugé conforme aux missions statutaires du SMEGREG par le comité syndical, il n'en est pas de même pour le second volet qui est lié à la mise en œuvre du SAGE et nécessiterait une modification des statuts.

Le comité syndical demande que les investigations visant à évaluer le gisement d'économies et les coûts d'accès à ce gisement soient mises en œuvre.

#### Fiche 13 : tableau de bord du SAGE

S'agissant du tableau de bord du SAGE, le comité syndical considère qu'il s'agit d'une action pour laquelle l'avis des partenaires doit être sollicité et les statuts modifiés.

En revanche, considérant que les missions statutaires du Syndicat comportent la tenue à jour d'un observatoire des nappes exploitées, le Comité autorise l'engagement de dépenses sur la partie du tableau de bord conforme à ce deuxième objet.

#### Fiche 14 : recrutements

Le constat est fait qu'un renforcement des services permettrait d'accélérer l'avancée des études que le Comité voudrait plus rapide.

De plus, l'élargissement du champ des investigations au gisement d'économies d'eau et la recherche de nouvelles ressources pour la substitution vont augmenter la charge de travail pour les services du syndicat mixte.

Après avoir constaté que les recrutements proposés n'induisent pas d'augmentation des participations des partenaires associés, le comité syndical autorise le recrutement d'un ingénieur par voie statutaire ou contractuelle.

En revanche, le poste de technicien n'est pas ouvert car les missions inhérentes à ce poste nécessiteraient une modification des statuts.

Le président est autorisé à procéder aux recrutements, aux acquisitions matérielles nécessaires et à signer les baux relatifs à l'augmentation des surfaces de bureau.

Après l'examen de chacune des fiches projet, la discussion porte sur le rôle du Syndicat mixte dans la mise en œuvre du SAGE. Il est donc décidé de consulter les partenaires sur ce point.

Dans le même temps, les modifications de statuts doivent être étudiées ainsi que les implications budgétaires tant en terme de nouvelles dépenses que de nouvelles recettes potentielles.

## **6/ Budget supplémentaire 2002**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour une présentation du rapport.

Celui-ci indique que des modifications seront nécessaires pour tenir compte des décisions prises, et notamment de l'abandon du projet de recrutement d'un technicien.

Considérant que ces modifications pourront être apportées à l'occasion d'une prochaine réunion le projet de budget supplémentaire est adopté en l'état à l'unanimité.

## **7/ Questions diverses**

Plusieurs points sont évoqués en questions diverses. Ils feront l'objet de rapports pour la prochaine réunion. Il s'agit :

- de l'étude de la zone dite du bourrelet piézométrique par le BRGM pour laquelle une participation financière est sollicitée auprès du Conseil Général ;
- des indemnités dues au Président et aux vices-Présidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.